



Association pour une Pêche à Pied Respectueuse de la Ressource

APP2R

« Pêcher bien c'est mieux que pêcher plus »

## L'ECHO DU RONQUET N° 6

Bulletin d'information aux adhérents – Avril 2014

*Beaucoup d'initiatives ont porté leurs fruits, d'autres plus récentes se concrétisent  
Ces succès grâce à vous tous.*

### **1 - Fourche à cailloux, tracteurs... où en est-on ?**

Les nouvelles dispositions sont intervenues dans les derniers mois.

La fourche à cailloux ne figure plus dans la liste des outils autorisés par l'arrêté n° 72/2013 du 28 mai 2013.



Avant la première marée de septembre, l'APP2R a pris l'initiative de réaliser des panneaux signalant cette interdiction. Avec l'aide technique de la Mairie d'Agon-Coutainville, ces panneaux ont été placés aux principales descentes à la mer entre Coutainville et la Pointe d'Agon.

Globalement cette nouvelle réglementation a été respectée jusqu'à présent, ce dont nous nous réjouissons.

Il en est de même pour l'utilisation des tracteurs. 410 dérogations avaient été accordées. Il n'y en a plus que 349 (moins 15%) dont neuf pour raisons médicales.

Nous n'observons plus de tracteurs avec des remorques transportant des dizaines de pêcheurs.

Souhaitons que les contrôles effectués par les services des Affaires Maritimes n'aient plus à intervenir sur ces aspects de la réglementation.

Lors d'une réunion le 2 Avril à la S/Préfecture à laquelle nous avons participé, la S/Préfète a arbitré en faveur du renouvellement, à l'identique, de l'arrêté de 2012. On devrait constater une nouvelle baisse du même ordre.

Nous comptons beaucoup sur le civisme de chacun pour que les tailles et les quotas soient respectés. C'est ainsi que nous pourrions agir pour le maintien de la ressource.

### **2- Projet médiation de l'estran : Où en est-on en ce début d'Avril ?**

Petit rappel, lors de l'assemblée générale de septembre 2013 nous vous avons annoncé le lancement de ce projet de création d'une médiation de l'estran sur les trois communes maritimes du Canton de Saint Malo de la Lande. En 2012 et 2013 l'APP2R a participé à plusieurs réunions dont certaines à haut niveau mais a constaté que les progrès étaient très lents. L'idée de médiation est progressivement apparue face à la quasi impossibilité de voir des panneaux de communication

installés alors que les pratiquants sont toujours plus nombreux et avides de connaître mieux la pêche à pied en général mais aussi les dernières réglementations, les méthodes de pêche les plus appropriées, les concepts de pêche douce....

Nous avons travaillé dans plusieurs directions en nous inspirant des résultats d'associations amies, en nous enrichissant de rencontres avec plusieurs organisations représentant l'état (Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche, Conservatoire du Littoral, Aires Marines Protégées, Mission pour l'Emploi de Coutances....)

Progressivement nous avons constitué un dossier de réflexion que nous avons présenté à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) au cours de deux rencontres à Agon puis plus récemment à Hérouville près de Caen. Notre dossier a été bien reçu en particulier au plan de son financement potentiel par l'AESN.

L'AESN nous a demandé de bien remplir l'emploi du temps du médiateur, nous avons alors rencontré l'Association AVRIL que nous connaissions car Arlette Laplace-Dolonde avait participé à plusieurs initiatives environnementales d'AVRIL. [www.associationavril.org/](http://www.associationavril.org/). Ils avaient un besoin de renforcer leurs équipes. Très vite nous nous sommes sentis en grande confiance avec nos interlocuteurs d'AVRIL avec des approches similaires.

Nous avons présenté à l'AESN un dossier finalisé en commun et construit sur une convention de partenariat avec AVRIL. Nous sommes très proche du bouclage financier. Un démarrage opérationnel pourrait avoir lieu dès juillet.

### **3-Le programme LIFE : Expérimentation pour une gestion durable de la pêche à pied de loisir**

L'Agence des Aires Marines protégées coordonne au plan national ce projet sur 11 zones des façades Manche /mer du Nord et Atlantique, dont le golfe normand-breton. Le projet, déposé en juillet 2012 a été accepté par la commission européenne et a débuté officiellement en juillet 2013.

Mardi 28 janvier 2014 s'est déroulé le 1er comité de suivi local du projet LIFE « *Expérimentation pour gestion durable et concertée de la pêche à pied de loisir dans le golfe normand breton* ». Cette première réunion a permis de présenter la nature des actions que la chargée de mission des Aires Marines Protégées, Margaux Pinel conduira avec des scientifiques, des centres permanents pour l'Initiation à l'Environnement, les services de l'Etat, et les associations locales comme l'APP2R. Ce projet durera trois ans. Son objectif final est de faire perdurer l'activité de pêche récréative en préservant à la fois les ressources et le patrimoine naturel.

Les actions principales au cours de ce projet porteront sur :

- ☞ la communication, la sensibilisation et l'information : documents, panneaux, médiation sur sites..avec évaluation des actions,
- financement des actions portées par des tiers, en particulier en matière de médiation et de sensibilisation,
- mise en place des diagnostics écologiques comme ceux mis en place par Jean-Claude Davin sur l'espèce palourde sur la côte ouest du Cotentin (Labo M2C de l'Université de Caen)

C'est dans ce cadre qu'a eu lieu le comptage national du samedi 1 mars auquel nous avons participé.

Etant donné qu'Agon-Coutainville est un des sites pilotes une réunion est prévue prochainement avec l'ensemble des acteurs locaux concernés par le projet.

Voiçi le lien pour avoir l'ensemble des informations sur ce programme :

**[ftp://gnbpublic:pubgnb@ftpagence.aires-marines.fr/](mailto:gnbpublic:pubgnb@ftpagence.aires-marines.fr/)**

#### **4- Circulation à l'intérieur des concessions**

L'administration des Affaires Maritimes (DDTM) a lancé fin 2013 une initiative qui nous aurait probablement interdit de circuler voire de pêcher dans les concessions allouées à la conchyliculture.

Après de multiples réactions, dont celles de l'APP2R, une réunion de concertation a été organisée à la S/Préfecture de Coutances le 4 février 2014. Ci-dessous le compte-rendu d' Yves Coulomb membre du CA qui nous représentait

Présents : Mme La Sous Préfète de Coutances,

Mr Le Saout , Melle Le Vey et Mr Potin des Affaires Maritimes

Mr Costard du Syndicat de la Conchyliculture

Mr Maine , mytiliculteur

Plusieurs associations dont l'APP2R

Mr Le Saout rappelle l'historique et déplore la " fuite malheureuse " concernant la distance de 25 m. Il insiste sur le vivre ensemble.

Mme la Sous Préfète va dans le même sens et relate les nombreux témoignages d'inquiétude qui lui sont parvenus à propos des menaces sur la pêche à pied.

Mr Costard rappelle le droit régissant les concessions et en particulier le fait que le propriétaire de la concession peut interdire la circulation dans la concession. Mr Potin va dans le même sens.

Mr Maine ( mytiliculteur sur Annoville et Coudeville ) évoque, photos à l'appui, les nombreux vols dont il est la victime , et surtout, en face des campings. Il estime le préjudice à 5 kg par pieu.

Mr Lepigouchet monte au créneau et expose qu'il s'oppose à toute nouvelle réglementation parce qu'on n'empêchera pas les vols.

Mr Le Saout fait une proposition : " interdire sur une concession la pêche de l'espèce élevée "

Mr Le Flaguais et moi sommes favorables. Et on aboutit bientôt à une espèce de consensus.

A noter que personne ne demande la remise en cause de la distance de 3 m.

Ensuite on creuse un peu et on arrive à un projet de texte en deux points :

- La circulation dans les concessions peut être tolérée
- Le produit élevé ne peut être pêché

Dans le débat, il est clair que l'on peut pêcher le bouquet, la palourde, la praire, la sole dans les concessions, mais il est correct , si l'on voit le conchyliculteur de demander l'autorisation.

Conclusion : Personnellement, je considère qu'on arrive à un résultat satisfaisant et qu'il y a une volonté d'établir une cohabitation. Mr Le Flaguais est moins optimiste et redoute un coup de Jarnac.

NB : A propos de l'affaire Le Hénaff, le juge a estimé que Le Hénaff avait le droit d'interdire le passage dans sa concession mais l'a condamné pour les faits de violence.

**Dernières nouvelles : Le projet semble abandonné.**

#### **5- Rencontre avec le Député**

Le 17 Janvier dernier, Philippe Vigoureux et Max Lecampion ont rencontré Stéphane Travert, Député de la Manche. Ce fut l'occasion de lui présenter l'APP2R et de l'informer sur nos positions concernant la pêche à pied de loisir.

Nous lui avons fait part de notre préoccupation concernant le projet d'interdiction de passage dans une zone située à 25 m des concessions conchylicoles. (voir ci-dessus).Il s'est montré en accord avec notre position et nous a indiqué qu'il interviendrait auprès des services en charge de ce dossier pour que de projet soit revu. Nous avons eu le sentiment d'avoir un interlocuteur très à l'écoute, soucieux de la préservation de la ressource.

**6- Petit musée de la pêche à pied**

Nous avons négocié avec la municipalité d'Agon-Coutainville l'usage temporaire du bâtiment de l'ancien office du tourisme pour y présenter une exposition qui traitera de la pêche à pied : traditions, types d'espèces, outils anciens et nouveaux, réglementation.... photos et panneaux compléteront l'exposition. Nous avons besoin que vous sortiez de vos garages et tiroirs des éléments attractifs à présenter. Merci d'avance.

Ouverture prévue mi-juin.

**7-Augmenter le nombre des adhésions**

L'union fait la force. N'oubliez jamais de faire adhérer les membres de vos familles et vos amis

*Pour le Conseil d'Administration Arlette Laplace-Dolonde, Max Lecampion Philippe Vigoureux,*

-----

**Bulletin d'Adhésion Année 2013-2014**

*( Si vous n'avez pas réglé votre cotisation depuis la dernière AG de septembre 2013)*

**Cotisation 5.00 €**

**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Adresse :** .....

.....

**N° de Téléphone :** .....

**E-Mail :** ..... ( Votre mail ne sera  
utilisé que pour vous envoyer l' Echo du Ronquet ou des convocations )

**A renvoyer : Max LECAMPION 4 rue Jean Eguay 50230 Agon Coutainville**

**Chèque à l'ordre de l'APP2R**

( joindre une enveloppe timbrée à votre adresse pour l'envoi de la carte )